



ARQUEBUSIERS PICARDS

Tirs principalement aux armes anciennes, armes légalement détenues (22 LR, poing et épaule, chasse à balle et tir)

Arc - Kyudo - Arbalète – Sarbacana – Brettages

Rechargement - Balistique - Mécanique Armurière

Self-Défense - Zen - Yoga – Kobudo

Loi de 1901 à buts non lucratifs, fondée en Septembre 1986

Sections Affiliées à diverses Fédérations

Assemblée Générale Ordinaire du 20 JUIN 2021

Selon les alinéas 1 à 7 de l'article 15, alinéas 1 à 7 de l'article 9 des statuts associatifs, le quorum étant atteint par plus de 51 % des membres convoqués, présents et ou représentés, la 35^{ème} Assemblée Générale Ordinaire est déclarée ouverte à **9 heures 10**.

Sachant que toutes les personnes présentes peuvent prendre la parole en fin de chaque point prévu à l'ordre du jour, et en fin d'assemblée pour tout autre motif non prévu nous pouvons commencer en précisant toutefois si les éventuels votes de cette assemblée peuvent s'effectuer :

- A mains levées : **Majorité absolue.**
- A bulletin secret : **Refus total.**

Rappel des points prévus à l'ordre du jour

- | | |
|--|--|
| 1. Pointage des membres présents ou représentés. | 8. Révision des statuts |
| 2. Vérification des licences. | 9. Création de nouvelles disciplines de tir. |
| 3. Rapport moral. | 10. Création d'un concours obligatoire. |
| 4. Rapport financier. | 11. Révision du Bureau Directeur. |
| 5. Bilan des activités. | 12. Responsabilité sur les pas de tir (<i>sécurité</i>). |
| 6. Bilan des travaux effectués. | 13. Paroles aux membres. |
| 7. Travaux restants à exécuter. | |

1^{er} Point : Pointage des membres présents ou représentés.

Vérification effectuée

- Y a-t-il des questions ou commentaires sur ce point ?
- **Tous les membres présents ont renouvelés leur inscription. Seules 2 personnes absentes le feront plus tard par cause de maladie pour l'un et de travail pour l'autre.**

Siège Social & Administratif : 267 rue de la République - 60880 – JAUX

Tél. : 03 44 37 08 53 – *Fax* : 03 44 37 10 62

GSM : 06 16 84 86 54 / 06 19 79 54 69

Em@il : Arquebusier.Picards@wanadoo.fr

2^{ème} Point : Vérification des licences.

Après vérification et pointage **97 %** ont pour l'instant renouvelées

- Y a t-il des questions ou commentaires sur ce point ?
 - **Aucun commentaire.**
-

3^{er} Point : Rapport moral par le Président

Le "politiquement correct" fait hélas, et plus que jamais, de véritables ravages dans notre société d'aujourd'hui. Et l'ambiance tant spirituelle que morale (*le politiquement mis a part*) qui règne partout, notre commune comme ailleurs ne fait que nous enfoncer, de plus en plus, de mois en mois, dans une boue qui se voudrait intellectuelle.

Et si comme certains nous nous mettons à parler des déclin communautaires et associatifs nous ne pouvons qu'en constater la parfaite démonstration et résultat.

Mais, contrairement à ce qu'il se dit, si dans notre association nous ne faisons pas de politique, nous sommes obligés (*ne serait-ce que par politesse*) d'y répondre. Et croyez le bien, ces quelques mots ne cherchent absolument pas à participer au dénigrement des déstabilisateurs. Bien entendu je ne parle pas que de nous mais de l'ensemble des tireurs et collectionneurs.

Bref, toute la presse , écrite et verbale, ne veulent ou ne peuvent vous parler que de deux concepts qui vont et viennent continuellement sur toutes les bouches, et même, hélas, comme nous le constatons a chaque problème lié avec des armes.

A savoir : La langue de bois et le non sens. Il n'y a qu'à voir la ponte et la refonte des règlements sur les armes.

Mais, si cette idéologie sur les armes est actuellement "politiquement correctes", je n'y répondrai que par un seul mot : **MERCI CAMBRONNE** de l'avoir dit avant moi !

Car si une idée est affirmée doctement par des politiques "bon marché", l'autre est constamment et de plus en plus diffusée aussi bien par la majorité de la presse que de nos dirigeants. Car si vous faites du tir ou collection d'armes c'est que vous préparez forcément quelque chose. Il n'y a qu'à voir tous les remaniements de la législation.

Pour ce cas précis je vous invite d'ailleurs a consulter régulièrement notre site : 1^{er} onglet "Nous contacter", 2^{ème} onglet "Liens Utiles", et au 2^{ème} bandeau (*UFA*), vous y trouverez au fur et a mesure toutes les modifications législatives commentées.

Car il faut bien se rendre compte que depuis la nuit des temps, trois types d'énergies, complémentaires, gouvernent le monde :

1. Le passé.
2. Le présent.
3. Et l'avenir.

Il n'y a pas à dire, nous sommes obligés de faire avec. Alors, tentons de nous y tenir.

- **Le passé** : Est mort, nous ne pouvons plus rien faire pour le changer, il n'existe plus que dans nos mémoires. Comment faire pour saisir ce passé qui nous glisse perpétuellement entre les doigts ? Le "traquer" inlassablement à travers nos objets de collection et nos armes de tir, ce qui en fin de compte, n'est pas une la solution.
- **Le présent** : Qui lui, bien entendu, se nourrit du passé. Depuis la première ponte des règlements n'a cessée de se modifier, empruntant au passé les éléments qui lui permettent de poursuivre son œuvre soit disant évolutionniste. Issus du passé, tout comme les objets de nos collections. Ces éléments sont réactualisés aux besoins d'aujourd'hui, dans une nouvelle réalité provisoire. Ce sujet n'est qu'un voyageur du temps toujours en mouvement.
- **Quant à l'avenir** : Il faut bien le dire, ce n'est qu'une projection du provisoire. Qui n'est envisageable dans le présent, que grâce au passé. C'est pourquoi, la communauté des collectionneurs et tireurs aux armes anciennes ont choisi de défendre âprement leurs identités et a proclamer leurs présentes existences.

Bref si la rentrée se veut encore incertaine pour certains membres, surtout en raison du contexte actuel, elle s'inscrit tout de même (*et malgré tout*) sous le signe de la détermination et de l'assurance des objectifs que nous nous sommes assignés et que nous entendons bien remplir.

En effet la quantité et la richesse des travaux entrepris et pour lesquels je tiens à remercier et féliciter les quelques membres qui les ont effectués, les enjeux, le contexte environnemental, la nécessaire stratégie de développement sont autant de points qui ont été entendus, compris et validés.

Alors relevons la tête, et jouissons calmement envers et contre tous de notre sport .

Je vous remercie.

- Y a t-il des questions ou commentaires sur ce sujet ?
 - **Majorité absolue en accord avec ce message.**
-

4^{ème} Point : Rapport financier par le Trésorier

Sachant que nous ne touchons toujours pas de subvention. Nous continuons, malgré tout à fonctionner.

Toujours est-il que cette année, il nous reste un crédit bancaire de **375,43 €uros**. A remarquer que cette année, c foutu Président n'a avancé que **500 €** de ses propres deniers :

Sachant que toute la comptabilité est visible au Siège Social, sur rendez-vous, avec le Président.

- Rentrées **2.354,00 €**
 - Sorties (*exclusivement en matériaux et assurances*) **2.478,57 €**
 - Solde restante début Juin **375,43 €**
 - Qui désire vérifier les comptes ?
 - **Personne (hélas).**
 - Qui accorde le quitus à cette comptabilité ?
 - **Majorité totale.**
 - Qui refuse ce quitus à cette comptabilité ?
 - **Personne ne se présente.**
 - Y a t-il des questions ou commentaires sur ce point ?
 - **Rien a redire semble t'il.**
 - **Le quitus est donc accepté à la majorité absolue.**
-

5^{ème} Point : Bilan des activités

Il faut bien reconnaître que cette année fut extrêmement calme vu le contexte actuel (*confinements*), tant pour les Arquebusiers Picards, la Confédération Arquebusière et l'O.N.P., aucune animation, démonstration ni exposition.

RIEN de RIEN, bref passons !

- Y a t-il des questions ou commentaires sur ce sujet ?
 - **Une question est posée {{et pour la prochaine saison ?}}**
 - **Cela dépendra de la nouvelle conjoncture sanitaire, pour l'instant c'est le calme plat, les communes semblent en parler vu leurs appels téléphoniques, mais attendons le concret.**
 - **Que les volontaires a participer aux animations se fassent connaître, préparons nous simplement.**
-

6^{ème} Point : Bilan des travaux exécutés

Les travaux ont bien avancés malgré tous les différents couvre-feu, grâce surtout à Messieurs STOOP et VOILMY et les quelques membres qui les ont aidés. Nous vous en remercions chaleureusement.

Mais reconnaissons qu'il est quand même dommage que certaines membres ou personnes (*non encore identifiées*) s'amuse à tirer sur les poteaux de la ciblirie, les bidons et le front de tir. C'est dommage, car cela nous oblige à réparer au lieu d'investir dans la continuité de l'aménagement.

Il va s'en dire que si cet ou ces individus venaient à être identifiés, l'exclusion du club et de la fédération elle même serait appliqué, avec plainte déposée. J'en suis fortement désolé, mais les réparations coûtent chers en financement et surtout en temps. Car il est quand même plus agréable de venir pratiquer son loisir sur un

terrain aménagé, propre et rangé que bousillé de partout. D'ailleurs des caméras vont être installées et nous verrons bien le résultat.

- Y a-t-il des questions ou commentaires sur ce sujet ?
- **Merci à tous ceux qui ont pu venir participer a ces travaux mais n'ayez crainte, il y en a encore quelques uns a faire.**

Y a-t-il des questions ou commentaires sur ce sujet ?

- **Tous les présents sont d'accord.**
-

7^{ème} Point : Fin des travaux à prévoir

Sans vouloir être rabat-joie, juste a titre indicatif, voici le listing des travaux restant a faire :

1. Rangement de la remorque et finition de ses réparations comme la peinture et reprise de la porte.
2. Arranger le passage pour une tondeuse motorisée tant au 25 m qu'au 50 m.
3. Nettoyage du chemin d'accès, y compris le petit parking un peu plus haut que le stand.
4. Reprise de la clôture actuellement en tôle a droite des W.C sur le talus et l'entrée (*gauche*) des 50 m.
5. Coupe de l'herbe et ronces sur tous les talus.
6. Révision des 2 cibles, actuellement massacrées.
7. Rehaussement du talus de la cible des 25 m, séparatif avec le pas de tir des 50 m.
8. En ce qui concerne le montage d'une cible pour l'arc ou l'arbalète, un simple fer à béton de 8 ou 12 en haut des cibles, 25 & 50 m suffirait.
9. Boucher les fentes du front de tir et revoir sa peinture.
10. Rabaisser la table de tir des 25 m (*dito les 50 m*).
11. Voir les arbres en passe de tomber, le bois sera a qui le coupe
12. Nettoyer et évacuer la tôle et tout ce qu'il y a derrière la cible des 50 m pour laisser le talus naturel.
13. **ET** si nous avons le temps, le courage et les finances pourquoi ne pas monter un abri dans l'enclave, a gauche du pas de tir des 50 m. Il n'y a que le bois a acheter car nous pouvons nous servir des plaques de fibro ciment,.

NOTA : Nous avons hélas constaté que certaines personnes s'ingéniaient à tirer directement sur les poteaux, ou les fers pour tenir les cibles, le front de tir et même sur les colliers maintenant les fers à béton (*pourtant du fer de 8*).

Et vu les résultats constatés généralement sur les cartons cibles, je ne comprends pas pourquoi les trous constatés sont rarement dans le centre de la mire, c'est a dire dans le noir central, alors que les petits colliers tenant les fers a béton sont pulvérisés en tirs a 50 m. et même a 25 m. Pour moi ce n'est pas possible ! Ce n'est n'en doutons pas que du tir directe ou du moins assez rapproché. Ou même avec une lunette.

Donc de la destruction volontaire. D'autre part je rappelle qu'on colle pas les cartons cibles sur les poteaux et lorsque l'on casse quelque chose, on le répare ou le signale tout simplement, cela évite de reprendre "la casse" avant les tirs, a moins, bien sur, que cela soit fait intentionnellement. Désolé mais il fallait que je le dise.

Et je rappelle que les tirs aux gros calibres des Samedis s'arrêtent à 17 heures (*de Juin a Août*) pour laisser les pavillons riverains prendre leurs apéros tranquillement. Simple question de bon voisinage. Ces tirs se limitent au calibre 45/70. Je serai désolé de devoir sévir pour ces problèmes qui ne sont, somme toute, que de la civilité.

Voyez-vous autre chose ?

- **Suite a la question des fusils de chasse, d'accord, un Samedi après midi (*aux gros calibres*) sera réservé à ce tir, dans les talus uniquement le dernier Samedi après l'ouverture de la chasse et le dernier Samedi également avant la fermeture de cette chasse.**
 - Y a-t-il des questions ou commentaires sur ce sujet ?
 - **Accord majoritaire.**
 - *Un planning pondu par notre ami STOOP Christophe sera mis en fin de P.V. pour information*
-

8^{ème} Point : Révision des Statuts & Règlement Intérieur

NOTA : Un point capital que nous verrons un peu plus loin. Cette révision consiste simplement à une remise à jour dû aux changements des membres du bureau et la législation.

Il est donc prévu que le Bureau Directeur élu devra se réunir assez rapidement pour élaborer ce dossier. La date précise reste à définir. Les membres du bureau seront avisés par courrier (*M@il ou téléphone*) 15 jours avant.

Une fois mis au point, tous les membres en recevront un exemplaire dont ils devront retourner une fiche "lu et approuvé". Avec leur signature.

Y a-t-il des questions ou commentaires sur ce sujet ?

- **Accord absolu.**

Par contre, en ce qui concerne les tirs : Il est certain que tirer au 25 m ou 50 m avec un fusil de chasse quelque soit son calibre ne sert en fin de compte qu'à bousiller les cibles et autres. Encore plus en tirant de simples balles pleines et grosse grenaille. Donc comme l'indique déjà notre règlement intérieur, ces tirs sont réservés que sur accord écrit du Président, l'après midi des gros calibres et juste pour essayer l'arme en question (*neuve ou réparée*) 2 à 4 cartouches suffisent amplement et en tirant, bien entendu, dans les talus et non sur les cibles.

En dehors de ce cas précis, ce type de tir, c'est à dire tous les calibres dits "de chasse" ou "de guerre" selon certains 7,62x54R par exemple sont strictement interdits. Ces calibres sont prévus pour une pratique au moins à 100 m et non à 50 et encore moins à 25 m. Imaginez la tête des promeneurs lorsqu'ils aperçoivent les tireurs pratiquer même parfois à 10 m.

Dés cette année, nous prévoyons un après midi de gros calibres, (*huit jours après l'ouverture de la chasse, et 8 jours avant la fermeture de cette chasse*). Bien entendu ces phases de tir ne sont réservés qu'aux membres du club.

- **Voir en fin du 7^{ème} paragraphe de ce P.V.**

Quant aux gros calibres : Rattachons nous aux règlements généraux, à savoir :

- Pour ce qui concerne les armes anciennes, ne seraient autorisées que celles qui se chargent par la bouche, ce qui exclurait, par exemple pour une arme de poing, tout tir avec un S & W à brisure. Et les armes de poing modernes sont limitées au calibre 45.

ATTENTION : Les armes anciennes à cartouches métalliques sont maintenant classées (*si j'ose dire*) et doivent être enregistrées (*comme par exemple le 45/70*), alors maintenant faites donc vos cartouches en carton ou papier tout simplement.

NOTA : Le Président doit avoir en sa possession une copie de toutes vos déclarations d'armes ou enregistrement de détention. Et pour venir au stand avec une ou plusieurs armes, n'oubliez pas d'apporter une copie de déclarations ou d'enregistrement.

- Y a-t-il des questions ou commentaires sur ce sujet ?
- **Tout semble en accord, acceptation totale des membres.**

P.S. : Lorsque vous venez au stand, soyez chics, garez vous correctement le parking est encore trop petit pour l'instant, laissez nous le temps de défricher le petit complément que feu l'ancien maire nous avait réservé à environ 10 m plus haut sur la droite. Merci !

9^{ème} Point : Création de nouvelles disciplines de tir

1^{er} cas : Comme vous devez le savoir nous ne pouvons plus organiser des concours de tir, même à la 22 LR, ouverts au public comme nous le faisons avant. L'actuel Bureau Directeur et quelques volontaires avons pensé d'en organiser un aux armes à air comprimé (*carabines, pistolets, revolvers à brisure ou CO²*), le tout en même temps qu'une petite exposition de ces armes. Seule exception les armes de match que des armes de loisir. Pourquoi ?

Parce que ces armes sont encore libres, et n'entrent (*pas encore*) dans aucune catégorie officielle ! Pour l'instant nous pourrions être chapeautés et accompagnés d'un armurier qui viendrait exposer une bonne partie de son matériel.

- Y a t-il des questions ou commentaires sur ce sujet ?
- **Tous les membres semblent d'accord pour effectuer un essais.**

2^{ème} cas : Un membre actuel nous a même suggéré d'organiser un concours juste pour les membres, mais en parcours de tir. Les armes ne coûtent pas cher, ne sont pas dangereuses et c'est quand même un très bon entraînement tant pour le tir rapide que posé. Et de plus, ce type d'arme n'entre pas non plus dans aucune catégorie officielle encore en vue d'homologation quelconque.

J'ai déjà acheté moi même et récupéré environ pour 10 postes de tir différents les uns des autres. Le Sieur VASSET a déjà planché sur le parcours. Que les volontaires se fassent connaître pour les mises au point.

3^{ème} cas : J'avais déjà, il y a quelques temps (10/12 ans déjà) prévu d'organiser un concours de type Bench Rest à l'air comprimé avec des carabines uniquement de loisir. Et cela avait parfaitement fonctionné ! D'ailleurs j'en parle sur notre site. Et là aussi, toujours pas d'homologation en vue puisque ce type de concours est déposé.

4^{ème} cas : Et ou pourquoi ne pas tenter de faire ce même tir de concours (*Bench Rest*) en carabines 22 LR de loisir, tir avec ou sans lunette, en concours séparés bien entendu.

Tous ces cas n'ont jamais encore été envisagés par personne, donc des droits seront là encore à déposer.

- Qu'en pensez-vous ?
- **Là aussi accord absolu pour un essais.**

Y a t-il des questions ou commentaires sur ce sujet ?

- **Non aucune question, a voir.**
-

10^{ème} Point : Création d'un concours obligatoire

Il y a pas mal de temps que nous avons pensé établir un concours "obligatoire" à la carabine 22 LR car pas mal de membres possèdent des armes en 22 LR mais ne s'en servent pour ainsi dire jamais, c'est bien dommage ! Alors pourquoi ne pas organiser un concours obligatoire pour tous les membres du club.

Ce concours serait précédé d'une ou deux séances d'initiation, c'est à dire 2 petits cours pour savoir comment régler une visée (*hausse et guidon*) et des lunettes de tir. Ne riez pas, car j'ai déjà constaté que quelques membres n'arrivaient pas à trouver le carton dans la zone de mire.

Après ces petits cours d'initiation, le concours en séries illimitées et a un prix très réduit (2,5 Euros le carton, *seul le meilleur score étant retenu*) serait doté d'un diplôme et d'une médaille pour les 3 premiers et je pense même pouvoir récupérer quelques lots intéressants.

- Qu'en pensez-vous ?
 - **Accord général, mais ce concours devra se dérouler sur plusieurs jours, vu le temps de certains membres, mais bien entendu devant un responsable du Bureau.**
 - Y a t-il d'autres questions ou commentaires sur ce sujet ?
 - **Bon pour accord.**
-

11^{ème} Point : Révision du Bureau Directeur

Une bonne nouvelle pour vous, cette année je jette l'éponge ! Ne pouvant plus assumer le cumul, étant de plus en plus "abîmé, dégradé, en un mot de plus en plus HS" je pense qu'il serait mieux de me remplacer.

Cela fait déjà 4 ans que je cherche éperdument un volontaire. Mais je pense en tenir un, alors je ne veux pas le lâcher. Ce volontaire a déjà pris la responsabilité des travaux, qui d'ailleurs grâce à lui, ont très bien avancés.

Je veux bien, s'il le désire, garder la place de secrétaire pour 1 an ou 2 afin qu'il prenne les rênes au fur et à mesure, ou du moins tant que je pourrai le faire. Car j'ai de plus en plus de mal à écrire, mes mains ne répondent plus à mes ordres ou désirs, mes jambes deviennent indépendantes et mon point d'équilibre est sérieusement à réviser. Pour écrire je me rabats, heureusement, sur mes ordinateurs qui ne sont pas toujours sous mes ordres, mais on y arrive. Les arbalètes médiévales sont d'un coup devenues trop lourdes tout comme mes armes anciennes. Quant aux différents brettages, disons que j'use de plus en plus de sparadrap.

Vous tirez à 25 ou 50 mètres tandis que moi, maintenant c'est du 100 et 200 mètres, seul le tir d'instinct fonctionne encore assez bien. Mais c'est les cibles volontaires qui sont dures à trouver. Bref c'est la déchéance.

- Le volontaire est ?
- **Silence total**
- **Après discussion, c'est encore une année de perdue, ce volontaire initial veut bien conserver les travaux, mais refuse de prendre la place de Président**
- **J'accepte par la nécessité de garder la place de Président, mais réfléchissez, je ne durerai plus longtemps, et il faudra tôt ou tard effectuer les démarches et les changements de papiers.**
- **Qui est d'accord pour me suivre dans ce chemin, pour ne pas arrêter ce stand de tir, réfléchissez bien, et assez rapidement.**
- Le Porte Drapeau et responsable des contrôles de tir, toujours M. MICHEL Patrice.
- Qui est d'accord ?
- **Pour ce point accord général.**
- Et le Trésorier, toujours le 2^{ème} fondateur M. CHARPENTIER Claude.
- Qui est d'accord ?
- **Pour ce point accord général également.**
- Y a-t-il des questions ou commentaires sur ce sujet ?
- **Accord totalitaire.**

NOTA : En ce qui concerne le terrain et les installations, tout est déjà arrangé avec mon notaire. Le club restera à l'association et ce gratuitement. Le Président élu pour 4 ans n'étant que le gérant intégral, secondé par les 3 autres membres du bureau élus eux aussi pour 4 ans (*Secrétaire, Comptable et Contrôleur des tirs*). Seule la dissolution du club laissera revenir le terrain à son propriétaire initial. Cette solution permet au club de jouir du terrain et des installations sans charges quelconques.

- **Et là, c'est sans commentaire !**
 - Y a-t-il des questions à ce sujet ?
 - **Non, merci !**
-

12^{ème} Point : Responsabilité sur les pas de tir

Là encore pour être en sécurité nous devrions avoir au moins un responsable pour chaque séance de tir, l'accident n'arrive pas, hélas, qu'aux autres. Vous trouverez un nouveau "trombinoscope" de ces membres affiché sur les 2 pas de tir. Ils ne sont là que pour vérifier, en pratiquant eux même le tir, que les sécurités élémentaires soient respectées et de ne pas abîmer les stands ni l'un de ses voisins.

Si vous avez une nouvelle arme, prévenez et allez voir le Président, qui vous donnera (*du moins je l'espère*) tous les renseignements, plus ou moins utiles. 50 ans d'expérience de tir aux armes anciennes et modernes l'ont balancé "expert" pour avoir la paix.

Et de toute façon ce n'est pas un bout de ferraille qui va l'em....

- Y a-t-il des questions ou commentaires sur ce sujet ?
 - **Aucun commentaire tout semble accepté.**
-

13^{ème} Point : Parole donnée aux membres

Qui désirerait prendre la parole sur un sujet qui n'aurait pas été abordé dans cette réunion ?

- Qui a des commentaires à faire .
 - **Personne.**
-

Personne ne désirant plus prendre la parole ou s'exprimer, nous déclarons cette Assemblée Générale Ordinaire close, puisque l'ordre du jour est épuisé.

La séance est donc levée à **11 h 15** précises et tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal, sera notifié aux membres, conformément à l'article 42, alinéa 2 de la loi du 10 Juillet 1965 et de l'article 14 de la loi du 31 Décembre 1985.

Les actions qui ont pour but de contester les décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les membres opposants ou défaillants, dans le délai de 2 mois à compter de la diligence du Comité de Direction, dans le délai de 2 mois à compter de la tenue de l'Assemblée Générale.

Ce présent P.V. sera remis ou envoyé à tous les membres inscrits à l'association lors de cette Assemblée Générale Ordinaire (*présents, représentés ou absents*) ainsi qu'à toutes les personnes présentes et extérieures à l'association, s'il y en a, et sans oublier notre site pour la vue de tous.

NOTA : *Courrier dicté à l'aide d'un logiciel de reconnaissance vocal, certaines erreurs peuvent persister à l'intérieur de ce texte. Veuillez m'en excuser. Merci.*

Je soussigné M Licence n°

1. Déclare avoir lu le P.V. de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003, ainsi que les Statuts Associatifs joints et en accepte l'intégralité.
2. Je m'engage si je possède une ou plusieurs détentions (*autorisation ou simple déclaration*), a en transmettre une copie (*le plus rapidement possible*) au Secrétaire.

Fait à : Le :

Signature : (*précédée de la mention manuscrite*) "lu et accepté".

(pour envoyer, voir entête du PV).